

<https://www.ujfp.org/spip.php?article6129>



Hassan Diab de retour au Canada

- Pour comprendre - Témoignages -



Date de mise en ligne : mardi 16 janvier 2018

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 janvier 2018, Ottawa Dr. Hassan Diab est arrivé hier au Canada et a été réuni avec sa famille à Ottawa. Le 12 janvier, deux juges d'instruction ont prononcé un non-lieu et ont ordonné sa remise en liberté immédiate, y compris le droit de rentrer au Canada.

Une conférence de presse se tiendra ce mercredi, le 17 janvier, avec la participation d'Hassan Diab, Don Bayne (avocat de Diab au Canada), et Alex Neve (Secrétaire général d'Amnesty International Canada - anglophone) et le Comité de soutien à Hassan Diab.

Photos : [Accueil chaleureux pour Hassan Diab à l'aéroport d'Ottawa](#)

Pour davantage de renseignements :

- [Le site "Justice For Hassan Diab"](#)
 - [Contact](#)
-

Historique :

Le 12 janvier 2018, les juges d'instruction anti-terroristes Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer ont rejeté les charges à l'encontre du Dr. Hassan Diab en prononçant un non-lieu et ont ordonné sa remise en liberté immédiate. Il a été abondamment démontré que le Docteur Diab n'a pu être présent en France lors de l'attentat de 1980, ne serait-ce que parce que sa présence à Beyrouth au moment des faits a été confirmée. La décision des juges souligne notamment les nombreuses contradictions et inexactitudes qui sont contenues dans les notes de renseignement qu'ils ont examinées, et qui font douter de leur fiabilité. D'ailleurs l'écriture du Dr. Diab, les empreintes digitales, l'empreinte de la paume, sa description physique, et son âge ne correspondent pas à ceux du suspect identifié en 1980.

Les avocats français du Dr. Diab, William Bourdon, Apolline Cagnat, et Amélie Lefebvre, déclarent que « ceci est une décision exceptionnelle... dans l'histoire judiciaire française ». Ils disent que la reconnaissance de l'innocence d'un suspect dans un cas de terrorisme est toujours un long chemin mais peut être obtenue par un travail sans relâche et que la décision est fondée sur la démonstration de l'impossibilité d'attribuer à Hassan Diab une quelconque implication dans l'attentat, ce qu'ils n'ont cessé de clamer. Ils ajoutent que le respect des victimes et de leur légitime besoin de justice ne doit pas être confondu avec l'obstination du parquet dont l'éventuel appel serait complètement contraire à la loi et aux faits.

L'avocat canadien du Dr. Diab, Don Bayne, déclare : « Nous sommes ravis, soulagés, et reconnaissants. Reconnaisants envers les juges français pour leur sagesse et leur courage en résistant à la pression sociale et politique afin de prendre une décision totalement juste, ce que, à notre avis, les tribunaux canadiens à tout niveau ont manqué de faire. Reconnaisants envers la femme du Dr. Diab, Rania Tfaily, pour avoir mené le combat pour la justice avec tant de dignité et de persévérance. Reconnaisants envers le Ministre Freeland, Sam Moyer, Maria Lamani et d'autres à Global Affairs Canada pour leur soutien entier et impressionnant d'un Canadien qui n'aurait jamais dû être extradé. Et reconnaissants pour les efforts des merveilleux Canadiens qui composent le comité de soutien à Hassan Diab. Nous ajouterions ceci : c'est maintenant le moment pour le Ministre de la Justice, et le

Hassan Diab de retour au Canada

Premier Ministre, d'ordonner une révision complète de l'Acte d'Extradition et des procédures qui ont amené à des années d'injustice pour un Canadien innocent. Comment le Canada a-t-il pu extraditer un Canadien en France alors que la France n'a jamais, jamais eu de charges suffisamment probantes pour faire un procès ? Comment ? A cause de l'Acte d'Extradition canadien qui permet de priver les Canadiens de leur liberté de manière injuste. Ce Canadien fut extradité sur la base de charges dont la fiabilité était quasiment nulle ; pourtant tous les tribunaux canadiens ont laissé faire. Ainsi, bien que nous soyons reconnaissants que justice soit faite, faut-il s'assurer que le système soit corrigé afin que nul autre Canadien ne soit assujéti à ce qu'a enduré le Dr. Diab. »